



Désaccord des parts d'un bien immobilier lors de la vente

Par **tyler2117**, le **10/07/2014** à **19:09**

bonjour

j'espere etre aider pour repondre a toutes mes questions

voila jai mes parents qui sont separer depuis 24 ans (etant leur seule fille en commun)

mon pere a decidé de mettre en vente leur maison qui on acheté ensemble il a 23ans

aujourd'hui jai represente ma maman pour signer la vente mais arriver a la signature et que tout a etait bouclés mon pere a suggérer qu'il accepter pas de faire 50/50

alors qu'il etait convenu que c'etait moitié moitié , le notaire a donc suggérer de bloquer l'argent du bien (pendant un delais de 3 mois)

le notaire a donc demander des justificatifs comme quoi c'est bien lui qui a fais les principaux travaux et payer toute taxes froncières (a savoir que la maison pendant X années a ete louer et en aucuns cas ma maman a percu la moitié des loyers)

a t-elle le pouvoir de se munir de ce genre de preuve pour aboutir a l'argent de la vente de la maison ?

a t-il le pouvoir de decider de ce genre de choses?

et surtout devons nous nous munir des tribunaux?

merci de m'éclairer car pour moi c'est du tout nouveau ce genre de situation

Par **Lag0**, le **10/07/2014** à **19:18**

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre que vos parents, séparés depuis 24 ans aient acheté ensemble une

maison un an après leur séparation !

Quoi qu'il en soit, la répartition du produit de la vente ne peut se faire qu'en fonction de l'acte de propriété. Si cette acte porte la propriété de chacun à 50%, le produit de la vente doit être réparti ainsi.

Si l'un des propriétaires estime avoir financé davantage que l'autre, il doit saisir la justice s'il veut que le partage se fasse différemment de l'acte de propriété. Il lui faudra fournir pour cela toutes les preuves.

Le notaire, lui, n'est pas un juge et ne peut finaliser la vente que s'il y a accord des vendeurs entre eux. Sinon, il faudra attendre que le juge se prononce.